

CHSCTMEN 10.02.2021

Compte-rendu de la délégation FSU

Ce CHSCT ministériel s'est déroulé deux jours avant l'annonce d'allègement du protocole à suivre en cas de variant anglais du coronavirus. Cet allègement n'avait pas été évoqué par l'administration lors de la réunion du CHSCTMEN.

Présents : DGRH
FSU, UNSA, FO

Pour cette réunion extraordinaire du CHSCTMEN, le ministère avait programmé un point d'informations sur la situation sanitaire, un point d'informations sur la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle, ainsi que la présentation du plan Plan d'action national égalité professionnelle femmes-hommes. D'autres points ont été abordés dans les questions diverses par les autres organisations syndicales.

Dans sa déclaration liminaire, la FSU est revenue sur la gestion de la crise sanitaire par le ministère, avec des contradictions, des décisions prises unilatéralement sans concertation, un manque d'anticipation et d'informations qui ont pour effet de dégrader davantage le climat dans les écoles et établissements. Elle a tenu à alerter sur la situation à Mayotte où les consignes données vont à l'encontre du bon sens. La situation des professeurs d'EPS a été également pointée. Enfin, la FSU a dénoncé la mise à l'écart du CHSCTMEN de l'élaboration du plan national d'action sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Avis sur les réponses apportés aux avis adopté à l'unanimité par le CHSCTMEN

Au cours des dernières réunions du CHSCT ministériel, plusieurs avis ont été votés et adoptés. Malgré un délai légal largement dépassé, les membres de l'instance n'ont toujours aucune réponse à ces avis.

Par conséquent, les membres du CHSCT ministériel demandent, conformément à l'article 77 du décret 82-453 modifié, à être informés, dans un délai de deux mois et par communication écrite, des suites données aux avis émis par le comité.

I – Informations sur la situation sanitaire

Protocole sanitaire

L'apparition des variants du covid a conduit le ministère à resserrer le protocole sanitaire dans les écoles et établissements scolaires (règles restauration scolaire, limitation du brassage entre les classes/groupes, activités EPS en extérieur, obligation port du masque grand public catégorie 1, évolution de la définition des cas contacts...).

La FSU alerte sur les difficultés à faire respecter la règle des fermetures de classes. La mise en sécurité des personnels n'est pas effective partout. Dans le premier degré notamment, la problématique du remplacement des enseignant-es absent-es amène à multiplier le

brassage entre les classes. La FSU demande une consigne claire sur l'accueil des élèves dans les autres classes. Elle attire également l'attention sur le manque d'informations des familles (situations de retour en classe avant la fin de la période d'isolement). Enfin, elle demande que le retour des vacances soit anticipé et que les personnels aient le temps nécessaire pour s'approprier d'éventuelles nouvelles consignes.

Pour le ministère, il n'est pas possible de donner une consigne nationale d'interdiction du brassage. Quand les enseignant-es sont absent-es, s'opposent la limitation du brassage et la nécessité d'accueillir les élèves... Si les élèves sont répartis dans les autres classes, le contact tracing doit pouvoir s'exercer.

En revanche, la formulation va être renforcée dans le sens d'un strict respect des consignes sanitaires, notamment pour les cantines, l'EPS et l'internat.

Le ministère va travailler à une plaquette à destination des familles qui sera diffusée sur le site.

Campagne de dépistage

Le conseil scientifique a lié le maintien des établissements ouverts à un suivi renforcé. Deux millions de tests antigéniques ont été acquis par le ministère pour le déploiement de cette campagne. Le ministère se dit satisfait des chiffres des campagnes de dépistage : grâce au fort investissement des personnels de santé de l'EN, le dispositif permet d'organiser beaucoup de tests, dont les modalités d'organisation sont laissées au choix de l'échelon local (site de dépistage ou équipes mobiles de dépistage). Sur la semaine passée, 580 000 tests ont été proposés (405 000 pour les élèves, 475 000 pour les personnels). Le taux moyen d'acceptation est de 10%, ce qui représente au final 55 000 tests. Ce chiffre reste constant, malgré l'arrivée du variant britannique. En cumul, depuis novembre, cela correspond à 150 000 tests réalisés, dont un tiers sur la semaine dernière. Le ministère souhaite augmenter ce chiffre de 10%. Un travail d'information des personnels va être engagé. Une alerte a été faite sur l'éloignement des plateformes, qui ne permettent pas aux personnels d'aller se faire dépister.

Les premiers tests salivaires ont été réservés à l'Éducation nationale et à la recherche. La campagne va débuter demain dans une école primaire parisienne.

La stratégie du ministère consiste à continuer de déployer des tests antigéniques, avec une réponse immédiate, tout en disposant de tests salivaires pour le premier degré.

Reste la question du choix stratégique des zones de dépistage : il n'y a pas de doctrine unique des autorités sanitaires. On peut faire le choix d'aller dépister les cas asymptomatiques dans les zones de faible circulation du virus, tout comme choisir de mettre l'accent sur les zones de circulation active. Un travail conjoint avec SPF et le ministère de la santé va permettre de définir au mieux la stratégie au retour des vacances.

Cas de variant

Le ministère précise qu'en cas de test positif à un variant sud-africain ou bésilien, la classe est fermée automatiquement, qu'un élève soit positif ou qu'il y ait un cas positif dans le foyer de l'élève. Des règles spécifiques s'appliquent : un test est à réaliser tout de suite (J0), puis un second test à J7. La fermeture de la classe passe à 10 jours. La FAQ a été réactualisée et le document sur la gestion en cas de covid va l'être aussi.

La FSU interroge sur le délai entre la passation du test et son résultat, d'autant qu'il n'y a pas des laboratoires spécialisés sur tout le territoire. Il y a un risque de propagation à toute la classe avant la décision de fermeture, si elle n'est effective qu'au résultat positif du test.

Le ministère répond que le variant britannique risque de devenir le covid classique dans les semaines qui viennent. Les autorités sanitaires disent que, malgré sa présence renforcée, il n'y a pas de constat de dégradation de la situation globale, notamment chez les plus jeunes. Pour ce qui concerne le travail d'identification du virus, les possibilités doivent normalement être étendues, et le diagnostic ramené à 24 heures.

Masques

Le ministère précise que les masques de marque Noyoco respectent les normes de protection (plus de 90% de filtrage). La fiche technique sera envoyée. Pour ce qui concerne les masques inclusifs, le public cible reste le même, 300 000 nouveaux masques vont être envoyés aux académies.

Il indique qu'il ne peut pas y avoir de consigne stricte sur le port du masque de catégorie 1, mais que les différentes situations doivent pouvoir être appréciées au moment du contact tracing.

Chiffrage des cas positifs

Le ministère précise qu'il y a plusieurs indicateurs (nombre de cas positifs élèves, nombre de cas positifs personnels, nombre de fermetures de classes et d'établissements). Les plus importants restent les nombres de contaminations. Les données concernant les personnels sont fiables ; celles qui concernent les élèves reposent sur les déclarations des parents. Une sous-déclaration peut être possible. Mais la surveillance repose à la fois sur ces chiffres et sur les données de SPF par classe d'âge. Les indicateurs des campagnes de dépistage complètent le panorama.

La FSU émet des doutes sur la sincérité des chiffres publiés par le ministère lors de ses points hebdomadaires. La sous-déclaration ne peut pas expliquer des différences allant du simple au double avec les chiffres de contaminations de SPF. Par exemple, sur la semaine 4, quand le ministère annonçait 11 864 cas positifs élèves, SPF parlait de 25 167 cas chez les 0-19 ans. L'absence de scolarisation des moins de 3 ans et des plus de 16 ans ne peut pas tout expliquer non plus. La FSU demande des chiffrages complémentaires sur le nombre de personnels et d'élèves placés en isolement et sur l'absentéisme des élèves, qui permettent aussi de faire un état des lieux sur les effets de l'épidémie dans les écoles et établissements.

Situation des personnels placés en isolement

La FSU attire l'attention sur la situation des agent-es placés en CMO alors qu'ils sont en attente d'un test ou à l'isolement. Elle demande que ces situations soient régularisées.

Le ministère répond qu'il va voir avec les académies.

Situation des professeurs d'EPS

La FSU alerte sur la situation des professeurs d'EPS, privé-es d'exercer leur métier et sans réel soutien. Certains chefs d'établissements en profitent pour leur confier des tâches au mépris de leur statut.

Le ministère indique qu'il est pleinement mobilisé car l'EPS est une activité essentielle. Il travaille sur les activités physiques de faible intensité qui pourraient être compatibles avec le port du masque.

Situation des infirmier-es scolaires

La FSU n'attend pas de remerciements mais alerte sur les pressions exercées sur les personnels. Il y a eu tout d'abord la mobilisation dans les tâches de contact-tracing, qui sont purement administratives, puis les campagnes de dépistages. La FSU dénonce les pressions exercées par certain-es DASEN ou conseillers techniques sur les infirmier-es.

Le ministère précise que des dispositifs visant à alléger la charge de ces missions ont été mis en place. Il regarde à mobiliser d'autres personnels et à alléger encore davantage le suivi administratif.

Situation de Mayotte

La FSU alerte sur la situation de Mayotte, seul département confiné à ce jour. Le taux d'incidence et la mortalité y sont extrêmement élevés. La mise en place de la continuité pédagogique ne respecte les mesures de prévention, puisqu'il est demandé aux enseignant-es d'être présent-es dans les établissements.

Un avis est proposé sur la consigne de fermeture des établissements. Il est adopté par le CHSCTMEN (Pour : UNSA, FSU / NPPV : FO).

Avis sur la fermeture des classes en cas de suspicion de variant, proposé par la FSU

Adopté par le CHSCTMEN

Pour : FSU, FO

NPPV : UNSA

Constatant l'amplification de l'épidémie et le développement de variants du virus augmentant la contagiosité des personnes contaminées, constatant l'incapacité à développer une stratégie cohérente de freinage de l'épidémie faute de laboratoires capables de détecter les variants V1-V2-V3 en nombre suffisant et implantés sur tout le territoire, le CHSCTMEN demande l'application de la mesure préventive de fermeture de classe dès la suspicion de variant du Covid, et non à réception de la confirmation du type de variant.

II – Informations sur la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle

Le ministère revient sur le décret du 14 septembre 2020 qui prévoit l'inscription du Covid-19 au tableau des maladies professionnelles. La circulaire d'application pour la Fonction publique d'État prévoit trois cas de figures. L'ensemble des dossiers est soumis à la commission de réforme de l'administration centrale.

Pour la FSU, le texte est très réducteur et dans le champ de l'Éducation nationale, il va conduire à exclure les enseignant-es qui auraient contracté la maladie au contact d'élèves. Cela va être à l'agent-e de prouver que la maladie est liée au service et en l'absence de traçabilité des cas, ce sera un véritable parcours du combattant. La reconnaissance en accident du service devrait être possible, notamment en cas d'exposition brève et accidentelle. La FSU demande qu'une information soit donnée rapidement à l'ensemble des agent-es.

Le ministère signale que dans la mesure où la maladie a été inscrite au tableau, cela ne permet plus la reconnaissance comme accident de service. Les situations seront étudiées au cas par cas. Si une personne s'estime avoir été contaminée en service, il importera aux services académiques d'apporter la traçabilité de sa contamination. Accord sur l'information des agent-es sur leurs droits et les services dont ils disposent.

Avis sur l'information des agent-es, proposé par la FSU
Adopté à l'unanimité par le CHSCTMEN

Depuis mars 2020, les protocoles ministériels indiquent qu'il doit y avoir information des agents quant à l'exposition au virus covid-19. Les membres du CHSCTMEN constatent que dans les écoles, établissements et services, l'information est insuffisante. Cela entraîne un manque de traçabilité qui impactera négativement les démarches de reconnaissances en imputabilité.

Le CHSCT demande :

- que des consignes claires soient établies afin de garantir la traçabilité de l'exposition sur le lieu de travail.*
- que le ministère informe les agents sur leurs droits et sur les procédures en matière d'imputabilité de la covid-19 au service.*

III – Plan d'action national égalité professionnelle femmes-hommes

Le ministère présente rapidement le plan d'action, validé par les comités techniques de l'Éducation nationale, de Jeunesse et sports et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales avec la tenue de trois groupes de travail. Ce plan d'action est rendu obligatoire par la loi de transformation de la FP pour l'ensemble des employeurs publics. Les principales dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 ont été reprises. Un comité de suivi sera mis en place et ouvert aux organisations syndicales. Ce plan va désormais être diffusé à grande échelle.

La FSU regrette que les membres du CHSCTMEN n'aient pas été associés à l'élaboration du plan. La DGRH a eu deux pour le faire et se conformer au protocole d'accord de 2018. La FSU

dénonce cette mise à l'écart et exige que le CHSCTMEN soit désormais associé à la mise en œuvre et au suivi des axes et actions qui lui incombent. Les principes des droits à l'égalité doivent être effectifs. La FSU demande quels seront le portage politique et les moyens mis à disposition des académies. Elle précise qu'elle propose une candidature pour le référent égalité sur les questions liées à l'axe 5, tel que le prévoit l'article 5.2 du plan d'action.

Ce dernier point est renvoyé au prochain CHSCTMEN, l'UNSA étant opposée à la désignation d'un-e interlocuteur-trice au cours de cette séance, et le ministère n'ayant pas anticipé les moyens nécessaires à la mission (temps, formation...).

La FSU interroge sur le profil des référents égalité professionnelle nommé-es dans chaque département. Certains profils (DRH, chef de la division des personnels, IA-IPR, SG...) sont contradictoires avec les attentes de la fonction.

Le ministère renvoie les questions à un groupe de travail spécifique.

IV – Questions diverses

Assassinat de Samuel Paty

FO interroge sur l'absence d'enquête du CHSCTD. Le ministère précise qu'il y a eu une enquête de l'inspection générale qui a pu se prononcer sur l'environnement de travail. Il n'est pas opportun de revenir avec une nouvelle enquête auprès d'un collectif de travail déjà éprouvé.

La FSU réitère sa demande d'un groupe de travail ministériel portant sur la prévention de la mise en danger des personnels.

Inscription nominative sur le registre SST

L'UNSA demande un point réglementaire sur la publication des noms. Le ministère indique que le décret de 82 ne donne pas de précisions, mais que le travail sur les registres dématérialisés s'est appuyé sur une directive de la CNIL sur la protection des données. La stratégie est définie au niveau de chaque académie, qui prévoit ou non l'anonymisation des données dans certains signalements.

Conditions de travail des médecins du travail

L'UNSA interpelle sur les difficultés de recrutement dans certaines académies, comme à Poitiers. Le ministère est conscient des problèmes. Deux pistes sont envisagées : la négociation qui vient de s'ouvrir dans la FP sur le plan santé au travail qui comporte un volet sur l'attractivité de la fonction de médecin du travail, le travail mené conjointement avec la MGEN sur l'expérimentation de téléconsultations de santé au travail.